
QUE FAIRE LORS D'UNE EXPOSITION AU SANG ?

**LA PERSONNE EXPOSÉE AU SANG
DOIT SE RENDRE À L'URGENCE LE
PLUS TÔT POSSIBLE.**

**EN TOUT TEMPS, CONSIDÉRER
LE SANG DE TOUTE PERSONNE
COMME POUVANT ÊTRE INFECTÉ.**

**AJOUTER CETTE FICHE DANS
LA TROUSSE DE PREMIERS SECOURS.**

1. DONNER OU RECEVOIR LES PREMIERS SOINS

Exposition de la peau

- Nettoyer la plaie le plus rapidement possible avec de l'eau et du savon;
- Rincer la région exposée avec de l'eau.

Éviter :

- de broser la plaie;
- d'utiliser des solutions irritantes (contenant de l'alcool);
- de faire saigner la plaie en appliquant une pression.

Ces actions ont pour effet d'augmenter la perméabilité des vaisseaux sanguins des tissus lésés, donc le risque éventuel de transmission.

Exposition des muqueuses

(yeux, lèvres, bouche, intérieur du nez)

- Rincer abondamment à l'eau le plus rapidement possible.

2. DISPOSER DE L'OBJET AGRESSEUR DE FAÇON SÉCURITAIRE (seringue, arme blanche, etc.)

3. AVISER LA PERSONNE RESPONSABLE QUI :

- prendra en charge la personne exposée;
- notera les coordonnées de la personne potentiellement contaminatrice et les fournira au personnel médical de l'urgence.

4. SE RENDRE RAPIDEMENT À L'URGENCE

Vous devez être vu dans les 2 heures suivant l'exposition.

5. APPORTER LA CARTE DE VACCINATION (ou le carnet de santé)

6. MENTIONNER À L'ACCUEIL QU'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION PROFESSIONNELLE AU SANG

7. OBTENIR UNE ÉVALUATION MÉDICALE DE L'EXPOSITION :

Si jugée non à risque :

- Congé : aucune autre intervention nécessaire.

Si jugée à risque :

- Investigation : tests sanguins pour l'accidenté et la personne potentiellement contaminatrice, évaluation de l'immunisation;
- Traitement : anticorps, vaccins ou médicaments, information, suivi des tests et traitements;

TRAITEMENTS

HÉPATITE B

CHEZ NON VACCINÉ : Injection anticorps ou première dose de vaccin*

CHEZ VACCINÉ : Dépendra de la preuve d'efficacité du vaccin

HÉPATITE C

Aucun traitement préventif efficace

SIDA

Les médicaments existent, mais les effets secondaires sont non négligeables; donc, ils sont prescrits sélectivement. Efficacité de plus en plus reconnue.

* Si la vaccination est recommandée, s'assurer que le médecin a prescrit toutes les doses nécessaires (trois au total) sur l'attestation médicale.

En collaboration avec les agences de la santé et des services sociaux et les centres de santé et de services sociaux